



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26785  
23 novembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3318e séance du Conseil de sécurité, le 23 novembre 1993, le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante, dans le cadre de l'examen par le Conseil du point intitulé "La question de l'Afrique du Sud" :

"Le Conseil de sécurité se félicite de l'heureux aboutissement du processus de négociations multipartites en Afrique du Sud ainsi que de la conclusion, dans ce contexte, d'accords relatifs à une constitution intérimaire et une loi électorale. Ces accords représentent un progrès sans précédent dans les efforts entrepris pour instaurer une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Le Conseil de sécurité attend avec intérêt les élections qui doivent avoir lieu en Afrique du Sud en avril 1994. Il demande instamment à toutes les parties en Afrique du Sud, y compris celles qui n'ont pas pleinement participé aux entretiens multipartites, de respecter les accords conclus au cours des négociations, de renouveler leur engagement à l'égard des principes démocratiques, de prendre part aux élections et de régler les questions en suspens par des moyens pacifiques uniquement.

Le Conseil de sécurité réitère sa ferme volonté de continuer d'appuyer le processus de changement démocratique pacifique en Afrique du Sud pour le bien de tous les Sud-Africains. Le Conseil de sécurité félicite une fois de plus le Secrétaire général et la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) du travail qu'ils ont accompli pour faciliter ce processus. Il invite le Secrétaire général à hâter la préparation d'un plan qui pourrait être utilisé au cas où l'Organisation des Nations Unies serait appelée à jouer un rôle dans le processus électoral, y compris en matière de coordination avec les missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine, de la Communauté européenne et du Commonwealth, de façon à pouvoir examiner rapidement toute demande d'assistance qui serait adressée à l'ONU dans ce domaine. A ce sujet, le Conseil demande instamment que le Conseil exécutif de transition et la Commission électorale indépendante soient créés promptement.

Le Conseil de sécurité considère que le passage de l'Afrique du Sud à la démocratie doit être étayé par le développement et le relèvement économique et social, et fait pour cela appel à l'aide de la communauté internationale."

-----